



# BULLETIN DE SOUSCRIPTION

## à l'augmentation de capital réservée aux salariés

### du 16 septembre 2024 au 30 septembre 2024

Société : ..... Nom : .....

N° d'assurance sociale : ..... Prénom : .....

Numéro de téléphone : ..... Adresse 1 : .....

Courriel : .....@..... Adresse 2 : .....

Accès Internet : ..... Ville : .....

Code d'utilisateur : ..... Code postal : .....

Mot de passe : .....

### (A) VOTRE SOUSCRIPTION :

Par les présentes, je déclare souscrire des actions d'Arkema S.A. par l'intermédiaire du FCPE temporaire (Fonds commun de placement d'entreprise) Arkema Actionnariat International Relais 2024, dont la fusion avec Arkema Actionnariat International est projetée, selon un montant de :

Montant de la souscription en dollars canadiens

\_\_\_\_\_ , \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_

### VOTRE RÈGLEMENT : Je souhaite régler ma souscription : (cochez la case correspondante)

B) Intégralement au moyen d'un chèque personnel libellé à l'ordre d'Arkema Canada Inc. :

J'ai joint le chèque personnel au présent bulletin de souscription.  
Dûment signé et rempli, le chèque est libellé à l'ordre d'Arkema Canada Inc., selon un montant de :

Montant de la souscription en dollars canadiens

\_\_\_\_\_ , \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_

Au moyen d'un chèque personnel et d'un prêt de mon employeur, ou intégralement au moyen d'un prêt de mon employeur :

C) Au moyen d'un chèque personnel à l'ordre d'Arkema Canada Inc. :  
J'autorise mon employeur à prélever sur mon salaire, sous forme de retenues essentiellement égales effectuées à la quinzaine sur une période de 24 mois à compter de novembre 2024, la somme de :

Paiement comptant en dollars canadiens

\_\_\_\_\_ , \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_

D) Au moyen d'un prêt de mon employeur sur une période de 24 mois :

J'autorise mon employeur à prélever sur mon salaire, sous forme de retenues essentiellement égales effectuées à la quinzaine sur une période de 24 mois à compter de novembre 2024, la somme de

Montant à la quinzaine

\_\_\_\_\_ , \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_ X52

Montant du prêt en dollars canadiens

\_\_\_\_\_ , \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_

Montant de la souscription en dollars canadiens

\_\_\_\_\_ , \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_

TOTAL DU RÈGLEMENT IMMÉDIAT ET DU PRÊT

C+D=

Votre souscription A) doit être égale au montant de votre paiement B) ou (C+D)

- Je, soussigné, autorise par les présentes Amundi-ESR à souscrire, en mon nom et pour mon compte, dans la limite des montants susmentionnés, des actions d'Arkema S.A. par l'intermédiaire du FCPE temporaire Arkema Actionnariat International Relais 2024 (le « FCPE classique temporaire ») dont je recevrai des parts, et dont la fusion avec le Arkema Actionnariat International est projetée (le « FCPE classique principal »). Ces actions seront émises au moment de l'augmentation de capital d'Arkema (prévue le 30 octobre 2024) réservée aux salariés qui participent au Plan d'Épargne Groupe Arkema (le « PEG A »).
- Je reconnais que le document d'information à l'égard du FCPE classique temporaire et du FCPE classique principal, la brochure d'information, les modalités générales de l'offre d'achat d'actions aux salariés 2024 d'Arkema (l'« offre ») et le supplément pays m'ont été fournis. En outre, je reconnais que les règlements du PEG A seront mis à ma disposition, à ma demande, par le service des ressources humaines. Je déclare et garantis que j'ai passé en revue les modalités et conditions juridiques des documents susmentionnés et j'accepte d'être lié par ces modalités et conditions. De plus, je déclare et garantis que je souscris des actions en fonction de ces renseignements.
- Par les présentes, j'atteste : i) que je suis un salarié du Groupe Arkema dont le nom est indiqué ci dessus, ii) que mon ancienneté au sein du Groupe Arkema au cours de l'année en cours et des douze mois précédents sera

au moins égale à trois mois au dernier jour de la période de souscription, iii) que mon ordre de souscription est d'au moins l'équivalent en dollars canadiens de 15 euros, iv) que mon ordre de souscription n'excède pas la valeur correspondant à 750 actions d'Arkema S.A. décotées et v) que le montant total de mon placement n'excédera pas 25 % de ma rémunération annuelle brute pour l'année civile 2023 ou, si ce montant est plus élevé, de ma rémunération annuelle prévue pour l'année civile 2024. De plus, par les présentes, j'autorise ma demande de souscription à être réduite au besoin si les limites aux termes des points iv) et v) sont dépassées.

- Je comprends que, si mon ordre de souscription (mon bulletin de souscription accompagné de mon chèque personnel, le cas échéant) est incomplet ou qu'il n'a pas été remis à la partie appropriée au plus tard le dernier jour de la période de souscription tel qu'il est indiqué dans le supplément pays, il ne sera pas pris en considération. En outre, si je choisis de payer au moyen d'un chèque personnel, en partie ou en totalité, et que mon paiement n'est pas effectué au plus tard à la fin de la période de souscription, ma souscription ne sera pas prise en considération.

En signant le présent bulletin, j'atteste que j'accepte d'être lié par les modalités des présentes et que je comprends que ma souscription est irrévocable.

Signé à : .....

le 2 0 2 4

Signature

précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

# MODALITÉS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OFFRE DE SOUSCRIPTION À L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS DU GROUPE ARKEMA

**Je comprends qu'en cas de contradiction entre les modalités et conditions générales du présent bulletin de souscription qui suivent et la brochure d'information ou le supplément pays qui m'ont été fournis, les modalités suivantes ont préséance.**

## Offre

- À l'occasion de l'augmentation de capital prévue le 30 octobre 2024, les salariés des sociétés du Groupe Arkema pourront participer à une offre de souscription d'actions d'Arkema S.A. dans le cadre du PEG A et par l'intermédiaire du FCPE Arkema Actionnariat International Relais 2024 (le « FCPE classique temporaire »). La fusion du FCPE classique temporaire avec Arkema Actionnariat International (le « FCPE classique principal ») est projetée à la suite de l'augmentation de capital (FCPE applicable, avant et après la fusion, le « FCPE classique »). L'offre a été autorisée lors de l'assemblée générale des actionnaires d'Arkema qui a eu lieu le 15 mai 2024 et approuvée par le conseil d'administration d'Arkema S.A. le 15 mai 2024.
- Par conséquent, j'accepte les modalités du PEG A dont les règlements sont mis à ma disposition au service des ressources humaines de ma société. En outre, j'accepte les modalités et conditions du FCPE décrites dans le document d'information qui m'a été fourni avant à ma souscription.

## Prix de souscription

- Le prix de souscription a été établi le 11 septembre 2024 par le Président du conseil et Chef de la direction d'Arkema, et est égal à la moyenne du cours d'ouverture des actions Arkema sur l'Euronext Paris pour les 20 jours de bourse précédant cette décision, moins une décote de 25%. Ce prix sera publié sur le site web dédié à l'offre.

## Diversification du portefeuille

- Je reconnais avoir pris en considération le risque lié à la concentration de mon placement dans les actions d'Arkema S.A. et j'ai évalué l'option de diversifier les risques relatifs à mon épargne financière. Je comprends que la valeur de mes parts dans le FCPE classique sera étroitement liée à la situation financière et aux résultats financiers futurs d'Arkema S.A.

## Période de blocage

- J'ai noté que mes parts du FCPE classique acquises aux termes de l'offre (à l'exception des parts correspondantes, tel qu'il est décrit ci après) seront bloquées pendant cinq ans, soit jusqu'au 30 octobre 2029, sauf dans le cas d'un déblocage anticipé prévu par le droit français et adapté à la législation locale (ces cas sont résumés dans le supplément pays).

## Conditions de souscription

- J'atteste par les présentes que le bulletin de souscription est expressément assujéti aux modalités suivantes :
  - La souscription est irrévocable.
  - Je suis tenu d'envoyer le bulletin de souscription dûment rempli, accompagné de mon chèque personnel à Isabelle Allard.
  - Mon investissement dans la présente offre est effectué exclusivement par ma contribution volontaire.
  - Le montant de souscription minimal à l'augmentation de capital est de 15 euros et le montant maximal est la valeur correspondant à 750 actions d'Arkema S.A. décotées. En outre, le montant que je peux investir dans l'offre est limité à 25 % de ma rémunération annuelle brute pour l'année civile 2023 ou, si ce montant est plus élevé, de ma rémunération annuelle brute prévue pour l'année civile 2024.

## Devise

- Je comprends que, même si mon investissement dans l'offre sera en dollars canadiens, il sera libellé et calculé en euros. Je reconnais que mon employeur convertira en euros mon paiement en dollars canadiens selon un taux de change qu'il établira le 11 septembre 2024. Ce taux de change sera en vigueur pour le paiement du prix de souscription tout au long de la période de souscription et peut être consulté sur le site web à l'adresse [www.ake2024.arkema.com](http://www.ake2024.arkema.com)
- En outre, je reconnais que le montant que je reçois relativement à mon investissement à la fin de la période de blocage sera aussi libellé en euros et que la valeur de mon investissement sera assujéti aux fluctuations du cours de l'action d'Arkema S.A. établi en euros. Par conséquent, je reconnais que je suis assujéti au risque de change lié au montant que j'ai personnellement investi. Si l'euro s'apprécie comparativement au dollar canadien, la valeur de mon investissement en dollars canadiens s'accroîtra également (et j'aurai réalisé un gain de change). Toutefois, si l'euro se déprécie, la valeur de mon investissement diminuera également lorsqu'elle sera reconvertie en dollars canadiens (et j'aurai subi une perte de change).
- Je reconnais également que mon investissement ainsi que mes gains ou pertes connexes, s'il en est, sont libellés en euros. Je reconnais ne bénéficier d'aucune protection ni garantie à l'égard des fluctuations du taux de change entre l'euro et le dollar canadien. Par conséquent, je réalise que le montant de mon investissement sera également assujéti au risque lié aux fluctuations du taux de change entre l'euro et le dollar canadien jusqu'à son rachat.

## Actions gratuites

- Je reconnais que je suis admissible à une attribution d'actions gratuites d'Arkema S.A. livrées dans le FCPE classique. Sous réserve de la condition de maintien de l'emploi décrite ci après, je serai admissible à me faire attribuer une part du FCPE classique (« part correspondante ») représentant une action gratuite pour chaque tranche de quatre actions souscrites aux termes de l'offre, jusqu'à un maximum de 25 parts correspondantes. Je reconnais que les actions gratuites seront émises vers le FCPE vers le 6 novembre 2028, et les parts correspondantes seront livrées vers cette date, sous réserve de la condition de maintien de l'emploi, c'est-à-dire sous réserve que je demeure un employé d'une société du Groupe Arkema jusqu'à cette date (à moins qu'une exception à cette condition ne s'applique, tel qu'il est décrit dans les Règlements du plan d'actions gratuites et dans le supplément local). Les parts correspondantes ne seront pas assujétiées à la période de blocage.

Ainsi, une fois les parts correspondantes émises, je peux en demander le rachat ou continuer de les détenir dans le FCPE classique et demander leur rachat à une date ultérieure.

## Réductions

- Dans le cas où le nombre d'actions d'Arkema S.A. souscrites dans le cadre de l'offre est supérieur au nombre d'actions d'Arkema S.A. offertes (tel qu'il est établi par le conseil d'administration), une réduction sera appliquée conformément aux modalités et conditions indiquées dans le document d'information à l'égard du FCPE classique temporaire ou du FCPE classique principal. Je reconnais que, si des demandes n'étaient pas satisfaites en totalité après application de ces dispositions, le montant du règlement de ma souscription sera rajusté en fonction du nombre fixé.
- Je reconnais que, si je finance ma souscription en combinant le paiement par chèque personnel et le prêt, toute réduction s'appliquerait tout d'abord à la partie de la souscription financée par le chèque et ensuite, à la partie financée par le prêt.

## Paiement au moyen d'un chèque personnel

- Si je choisis de payer au moyen d'un chèque personnel, le chèque sera à l'ordre d'Arkema Canada Inc. Je comprends que tout défaut de paiement peut donner lieu à l'annulation de ma souscription et j'accepte d'être tenu responsable de tous les frais occasionnés par un défaut. En outre, je comprends qu'aucun paiement en retard ne sera autorisé et qu'il est par conséquent impératif qu'il y ait un solde suffisant dans mon compte à compter de la date inscrite sur le chèque (au plus tard à la fin de la période de souscription).

## Paiement au moyen du prêt

- Si je choisis de payer ma contribution à l'offre en totalité ou en partie au moyen de retenues sur le salaire irrévocables comme l'atteste la première page du présent bulletin, ma signature sur le présent bulletin de souscription constituera l'autorisation irrévocable permettant à mon employeur, à sa discrétion, de déduire le présent montant de mon salaire sous forme de retenues essentiellement égales effectuées à la quinzaine sur une période de vingt quatre mois à compter de novembre 2024 (la « période de retenue sur le salaire »).
- Le montant que je paierai au moyen de retenues sur le salaire, après avoir pris en considération toute réduction dans le cas d'une souscription tel qu'il est décrit dans le présent bulletin, est appelé mon « montant de retenue sur le salaire ». Mon employeur avancera mon montant de retenue sur le salaire, pour mon compte à titre de prêt sans intérêt comportant tous les moyens de recours.
- MOYENNANT UNE CONTREPARTIE VALABLE QUE J'AI REÇUE, je m'engage irrévocablement à rembourser les montants de retenue sur le salaire au moyen de versements essentiellement égaux effectués par retenue sur le salaire après impôt pendant la période de retenue sur le salaire. Par les présentes, je consens à ce que mon employeur retienne les montants requis sur ma rémunération normale en vue de recouvrer le montant de retenue sur le salaire. Si je cesse de participer à l'option de retenue sur le salaire, volontairement ou involontairement, par suite de la suspension ou de la cessation de mon emploi ou autrement, je dois payer le montant intégral de la partie impayée du montant de retenue sur le salaire avant mon départ.
- Si j'ometts de rembourser le montant de retenue sur le salaire à l'échéance, je conviens par les présentes d'autoriser mon employeur ou ses représentants à tenter les recours en justice dont ils disposent pour recouvrer l'intégralité du montant dû, notamment d'effectuer, dans la mesure permise par la loi, les retenues qui s'imposent sur ma rémunération future et tout autre montant qui m'est payable en vue de régler la totalité de ma dette. Je comprends que mes obligations aux termes du présent bulletin sont les mêmes que si j'avais signé un billet à ordre à l'égard du montant de retenue sur le salaire que je devais alors, et je renonce à la demande et à la présentation pour paiement, à l'avis de défaut de paiement, au protêt, à l'avis de refus, à l'avis d'intention de devancer l'échéance de mes obligations, à l'avis d'un tel devancement, à l'introduction d'une instance et à la diligence relative aux mesures prises pour recouvrer les montants exigés aux termes des présentes.
- Je comprends qu'en m'avancé les fonds pour l'achat de mes actions, mon employeur me consent un prêt pour mon montant de retenue sur le salaire. Par les présentes, je donne à mon employeur une sûreté sur les titres qui m'ont été émis aux termes de l'offre en vue de garantir toutes mes obligations aux termes du plan, tel qu'il est indiqué dans le présent bulletin. Mon employeur aura tous les droits et recours d'un créancier garanti aux termes du droit applicable à l'égard de cette garantie. Dans le cas où je fais défaut de payer tout montant dû aux termes des présentes à l'échéance, je serai alors aussi tenu responsable des frais de recouvrement, notamment les honoraires et frais d'avocat raisonnables.

## Résiliation ou suspension du contrat d'emploi

- Si l'échéance de mon contrat de travail est prévue avant la fin de la période de retenue sur le salaire ou si mon contrat de travail est suspendu le dernier jour de la période de souscription, je comprends que je ne pourrai pas bénéficier du prêt de mon employeur pour financer ma souscription.

## Cas de défaut

- En plus de tout autre recours énoncé précédemment dans le présent bulletin de souscription, en cas de défaut de paiement, j'autorise irrévocablement par les présentes mon employeur ou le teneur de compte des parts du FCPE de racheter, ou de faire racheter, sans quelque préavis que ce soit, la totalité de mes parts de FCPE conformément aux règlements applicables et d'en affecter le produit, selon le cas, au paiement :
  - du montant de ma souscription, majoré
  - des frais administratifs fixes correspondant à 5 % du montant de ma souscription.Si le produit de la vente ne suffit pas pour rembourser les montants susmentionnés,

# MODALITÉS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OFFRE DE SOUSCRIPTION À L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS DU GROUPE ARKEMA

je demeurerai responsable envers mon employeur du montant correspondant. De plus, mon employeur se réserve le droit d'engager toute poursuite à mon encontre pour récupérer les sommes impayées.

## Avis aux personnes des États-Unis

- La souscription de parts du FCPE n'est pas offerte aux résidents des États-Unis. On trouvera de l'information supplémentaire sur cette restriction dans le règlement et le document d'information clé du FCPE et sur le site web de la société de gestion : [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

## Règles particulières concernant la Russie et la Biélorussie

- En raison des sanctions imposées par l'Union européenne, les citoyens et résidents de la Russie et de la Biélorussie qui n'ont pas la résidence légale ou la citoyenneté dans l'Union européenne, dans un État membre de l'Espace Économique Européen ou la Suisse ne peuvent pas participer à l'offre. Je déclare que :
- Je ne suis pas un ressortissant ou un résident russe, ou dans l'affirmatif, je suis également citoyen d'un État membre de l'Union européenne, d'un État membre de l'Espace Économique Européen ou de la Suisse, ou j'ai un permis de résidence temporaire ou permanente dans l'un de ces pays; et
- Je ne suis pas un ressortissant ou un résident de la Biélorussie, ou dans l'affirmatif, je suis également citoyen d'un État membre de l'Union européenne ou j'ai un permis de résidence temporaire ou permanente dans l'un de ces pays.

## Communications électroniques

- Je consens à recevoir des communications transmises aux actionnaires (tel que, par exemple, des communications liées à la situation financière d'Arkema) à l'adresse courriel enregistré sur mon compte apparaissant au site web Amundi ESR. Si je décide que je ne veux plus recevoir ces communications par courriel, je dois me désinscrire en contactant Amundi ESR par courrier ou par courriel :

**Amundi ESR :**

- Service Contrôle Interne et Conformité - 26956 Valence Cedex 9, France ou**
- [dpo@amundi.com](mailto:dpo@amundi.com)**

## Protection des données

- Le présent bulletin de souscription est assujéti à la Loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement (UE) (2016/679) du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.
- Par les présentes, je consens expressément à l'utilisation, à la conservation, à la collecte et au transfert des données personnelles que je fournis dans le présent bulletin aux fins du traitement informatique de données, pour lequel Arkema et les membres de son groupe sont responsables, en conformité avec l'ensemble des lois fédérales et provinciales canadiennes applicables en matière de protection de la vie privée et des données.
- Le fondement juridique de ce traitement est l'exécution du contrat de placement (c'est-à-dire la présente souscription). Je comprends que les données personnelles que je fournis dans les présentes seront communiquées à Arkema, à Amundi ESR, au teneur de compte des parts du FCPE, ou selon le cas, à mon employeur, et j'y consens.

- Je comprends et reconnais que toutes les données demandées dans le présent bulletin sont nécessaires pour que je puisse participer à l'offre, et je reconnais que, en l'absence de celles-ci, ma demande de souscription ne pourra être prise en compte.
- Je reconnais que je pourrai exercer un droit d'accès, de modification ou de rectification concernant mes données personnelles. J'ai noté que j'ai également, dans les limites de la législation applicable, un droit à la portabilité et à l'effacement de mes données et à la limitation du traitement de celles-ci. Enfin, j'ai noté que je peux transmettre à Arkema des directives relatives à l'utilisation de mes données en cas de décès et que je peux exercer chacun des droits susmentionnés en communiquant avec le délégué à la protection des données d'Arkema à l'adresse indiquée ci-dessous.
- Mes données personnelles seront conservées pour les besoins du traitement de données le temps nécessaire à la mise en œuvre de l'augmentation de capital et pour la gestion du PEG A, et ce, au moins jusqu'au rachat de la totalité des actions que je détiens dans le cadre du PEG A et par la suite, elles seront archivées jusqu'à l'expiration du délai de prescription applicable aux différends relatifs à ces données.
- J'ai noté que le délégué à la protection des données peut être joint à l'adresse suivante : [dataprotection@arkema.com](mailto:dataprotection@arkema.com).
- J'ai le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité compétente concernant la protection de mes données personnelles.

## Généralités

- Je déclare et garantis que j'ai dûment autorisé et remis le présent bulletin de souscription et qu'il constitue mon entente légale, valide, exécutoire et opposable en ce qui a trait aux parts et aux actions acquises aux termes des présentes.
- Je comprends que ma décision de participer ou non à la présente offre est entièrement volontaire et personnelle. Ma décision n'aura aucune incidence, positive ou négative, sur mon emploi au sein du Groupe Arkema. Aucun élément contenu dans le présent document ou dans tout autre document qui m'a été remis ou qui a été mis à ma disposition relativement à la présente offre ou au PEG A ne me confère de droit à l'égard de mon emploi. La participation à la présente offre est distincte de mon contrat de travail et n'en fait aucunement partie.
- En outre, je comprends qu'aucun élément contenu dans le présent document ou dans tout autre document qui m'a été remis ou qui a été mis à ma disposition relativement à la présente offre ou au PEG A ne me confère de droit à l'égard de futures offres.
- Je reconnais que je ne me fie à aucun conseil financier, fiscal ou autre donné par toute société du Groupe Arkema ou l'un de ses dirigeants, salariés ou représentants.
- Je reconnais avoir été informé du fait que l'acceptation du présent bulletin de souscription par Arkema S.A. aux termes des présentes est assujéti à l'obtention de toutes les approbations nécessaires des autorités de réglementation. Aucun ordre d'achat ne sera considéré comme étant définitif par Arkema S.A. avant l'obtention de toutes ces approbations. Les salariés recevront de plus amples renseignements et seront informés de toute modification apportée à la présente offre, s'il y a lieu. Je comprends qu'Arkema S.A., mon employeur ou leurs représentants peuvent à leur appréciation accepter ou rejeter en totalité ou en partie mon ordre de souscription.
- Je comprends que l'offre, le présent bulletin de souscription ainsi que les autres documents liés à l'offre sont régis exclusivement par le droit français.